

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 septembre 2019</b>	<b>N° 2019-569</b>

Convocation du 20 septembre 2019

Aujourd'hui vendredi 27 septembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT  
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO  
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT  
M. Michel VERNEJOL à Mme Andréa KISS  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Léna BEAULIEU à Mme Odile BLEIN  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Anne BREZILLON à Mme Brigitte COLLET  
M. Alain CAZABONNE à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Didier CAZABONNE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Magali FRONZES  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Arielle PIAZZA  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE  
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

**EXCUSE(S) :**

M. Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00  
Mme Emmanuelle CUNY à M. Marc LAFOSSE jusqu'à 11h10  
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00  
M. Stéphan DELAUX à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 10h45  
M. Marik FETOUH à M. Daniel HICKEL à partir de 11h50  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00  
Mme Christine PEYRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25  
M. Alain SILVESTRE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h10  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 27 septembre 2019</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages</b>	<b>N° 2019-569</b>

---

## **Carbon-Blanc - Clôture de concertation réglementaire - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **1. Les objectifs du projet de territoire**

Des études d'urbanisme ont été lancées en 2015 et 2016 par Bordeaux Métropole pour assister la commune de Carbon-Blanc dans la définition de son projet de territoire.

Une concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme a été ouverte par délibération métropolitaine le 27 janvier 2017, permettant ainsi à la population d'émettre avis et propositions sur les différents aspects du projet de territoire exposé.

Les objectifs suivants du projet de territoire ont été définis et débattus :

- développer une offre d'habitat mixte proposant des logements en accession libre, accession à prix modéré, accession sociale et locatif social,
- assurer un niveau d'équipements en adéquation avec la densification,
- maîtriser l'insertion urbaine du projet en lien avec l'urbanisation existante et le contexte environnemental,
- assurer un maillage doux préservant les qualités paysagères du site et offrant des cheminements apaisés aux futurs habitants.

Le volet majeur du projet de territoire de Carbon-Blanc à l'horizon 2030 consiste en la rationalisation et la recomposition des équipements municipaux dont certains ne répondent plus aujourd'hui aux normes de sécurité ni de performance énergétique ; cette recomposition vise donc à la fois à doter la commune d'équipements neufs bénéficiant des dernières normes, à recueillir le fruit des futures cessions des fonciers municipaux ainsi libérés et à générer des économies de fonctionnement, au bénéfice du budget municipal.

Les projets de relocalisation de ces équipements génèrent une opportunité pour impulser une nouvelle dynamique de centre-ville. Ainsi, le repositionnement des équipements publics en centre-ville, notamment la mairie, l'espace culturel et associatif et la salle des fêtes permet de libérer un parvis généreux devant l'ancienne école Barbou et vient affirmer la continuité avec la rue Austin Conte.

De même, le secteur du Faisan est conforté dans sa fonction récréative et sportive par le repositionnement des équipements sportifs du complexe Gaston Lacoste, participant ainsi au projet d'ensemble de valorisation de la plaine du Faisan.

La concertation a été clôturée le 31 mai 2018.

Néanmoins la concertation dynamique avec la population s'est poursuivie et a abouti sur le choix définitif de relocalisation de l'école Barbou ; initialement imaginé sur le site de l'école Prévert, par agrandissement de celle-ci, il a été finalement décidé de la relocaliser sur le site du Faisan, par transfert des deux écoles Barbou et Prévert. Cette dernière phase s'est déroulée postérieurement à la clôture administrative de la procédure effective au 31 mai 2018 ; c'est pourquoi le bilan de la concertation ne l'évoque aucunement, s'en tenant à la première hypothèse, celle du transfert de l'école Barbou sur le site de l'école Prévert.

## **2. Déroulement et bilan de la concertation**

### **2.1 Modalités**

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, une concertation réglementaire a été lancée afin de porter à la connaissance des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées, les objectifs publics poursuivis et de recueillir leurs remarques et propositions tout au long des études du projet.

Par délibération N° 2017-61 en date du 27 janvier 2017, le Conseil métropolitain a décidé de l'ouverture de la concertation réglementaire concernant le projet de territoire de Carbon-Blanc. Cette dernière a été annoncée par voie de presse dans le journal Sud-Ouest le 6 février 2017.

La concertation s'est tenue du 16 février 2017 au jeudi 31 mai 2018.

Un avis annonçant la réunion publique « Projet de territoire Carbon-Blanc » a été publié le 27 mars 2018 dans le journal Sud-Ouest et le 30 mars dans la Lettre d'info N°76 de Bordeaux Métropole. Cette réunion publique s'est tenue le 6 avril 2018.

Un avis annonçant la clôture de la concertation a été publié dans le journal Sud-Ouest et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole le 25 mai 2018.

La concertation avec l'ensemble des publics concernés s'est déroulée selon les modalités fixées par la délibération N° 2017-61 en date du 27 janvier 2017 et rappelées ci-après.

Un registre et un dossier ont été déposés à la mairie de Carbon-Blanc. Deux autres registres et dossiers ont été déposés pour Bordeaux Métropole à la Cité Municipale – 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux – Direction d'appui administrative et financière – 6ème étage et au Pôle territorial Rive Droite, immeuble Le Signal – 6 rue Romain Rolland à Lormont – accueil de la Direction générale - 3ème étage.

Ils pouvaient être consultés par le public aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux en vue de recevoir observations et suggestions éventuelles pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Ce dossier contenait :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement,
- un dossier illustré.

Le dossier de concertation était également disponible sur le site internet : <http://participation.bordeaux-metropole.fr>.

La fin de la procédure de concertation a été annoncée dans le journal Sud-Ouest le 27 mars 2018.

78 avis ont été exprimés dans les registres et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole et 488 contributions ont été émises.

Le bilan joint à la présente délibération reprend l'ensemble des avis, remarques, questions relevées sur ces registres papier et numérique.

## **2.2 Déroulement de la concertation réglementaire**

Conformément à la délibération N° 2017-61 en date du 27 janvier 2017, une réunion publique s'est tenue le 6 avril 2018, qui a réuni plus de 200 participants.

Afin de toucher le plus grand nombre de personnes, plusieurs canaux ont été mobilisés : prospectus, information dans le magazine municipal, newsletter ville et Bordeaux Métropole, article dans le journal Sud-Ouest, réseaux sociaux de la ville. Les personnes présentes lors des événements étaient principalement des Carbonblanais, issus de tous les quartiers de la ville, démontrant l'enjeu du projet de territoire.

## **2.3 Bilan de la concertation**

Les contributions du public issues à la fois de la réunion publique et du site internet de la participation de Bordeaux Métropole ont porté sur deux thématiques principalement : l'école Barbou et le complexe sportif Gaston Lacoste.

**L'opposition à la suppression de l'école Barbou** arrive majoritairement en tête ; deux arguments sont avancés. D'une part l'école située au centre de la ville participe à son animation et permet à la population du centre-ville de s'y rendre en utilisant les modes doux ce qui limite les émissions de gaz à effet de serre. D'autre part, l'hypothèse de sa reconstitution sur le site de l'école Prévert va générer beaucoup de flux de circulation dans un espace déjà contraint et augmenter les déplacements et donc la pollution, enfin, la taille même de ce nouveau groupe qui porte à 22 le nombre de classes semble démesurée.

En deuxième position, l'hypothèse de **la suppression du complexe sportif Gaston Lacoste** a mobilisé le public. En effet, le complexe Gaston Lacoste et son déplacement sur le site du Faisan supprimerait des services aux écoles et à la population. La construction de nouveaux logements dans ce quartier viendrait intensifier les problématiques de circulation et de stationnement aux abords de l'école.

Toutefois, la démolition du gymnase inadapté et la création d'aire de jeux, d'espaces ouverts sont demandés.

Les contributions du public ont significativement fait évoluer le projet urbain initialement proposé, en particulier concernant le regroupement sur le site de Prévert de l'école Barbou et le déplacement sur le site du Faisan des équipements sportifs de Gaston Lacoste.

Face au désaccord exprimé par le public, la commune a mis à l'étude deux autres sites pouvant potentiellement accueillir le groupe scolaire rassemblant l'école Barbou, le groupe scolaire Prévert et des classes supplémentaires. Ces deux nouvelles hypothèses ont été soumises à l'avis du conseil consultatif, qui a présenté lors de la réunion publique du 6 avril les conclusions de ses débats. Le site du Faisan a été retenu. Par délibération en date du 12 avril 2018 la commune a entériné ce choix.

De la même manière, ayant entendu les préoccupations quant au site de Lacoste et plus particulièrement concernant le devenir des équipements sportifs de proximités, servant notamment au groupe scolaire Pasteur, la commune a maintenu la vocation sportive du site en conservant une emprise de plus de 2 200 m<sup>2</sup> et prévoit la construction d'un équipement sportif et des locaux multi usages de proximité.

**D'autres thèmes plus spécifiques ont été abordés. Le bilan joint à la présente délibération reprend l'ensemble des avis, remarques, questions relevées lors de ces événements.**

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2 relatif aux compétences des métropoles,

**VU** les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.300-1 et L.103-2 et suivants,

**VU** la délibération d'ouverture de la concertation par délibération N° 2017-61 en date du 27 janvier 2017,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** la concertation réglementaire s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

**CONSIDERANT QUE** la concertation a permis de poursuivre les objectifs recherchés pour le projet urbain et d'approfondir avec le public les réflexions de conception urbaine pour ce secteur,

**CONSIDERANT QU'**il convient, en application des dispositions de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme, d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation,

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le bilan de la concertation relative au projet de territoire de Carbon-Blanc.

**Article 2** : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment de l'accomplissement des formalités de publicité du bilan de la concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 septembre 2019

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>2 OCTOBRE 2019</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Michel DUCHENE
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>2 OCTOBRE 2019</b>	

# **CARBON-BLANC | Projet de territoire**

## **Bilan de la concertation ouverte au titre de l'article L300-2 de l'article de l'urbanisme**

### **Contexte**

Par délibération n°2017/61 en date du 27 janvier 2017, le Conseil de Métropole a décidé en application de l'article L103-2, d'ouvrir à la concertation le projet de territoire de Carbon-Blanc.

L'article L.103-2 du code de l'urbanisme fait obligation à Bordeaux Métropole au regard du contenu du projet de territoire, à Carbon-Blanc, de délibérer sur les modalités de concertation, associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Cette concertation s'effectue en étroite association avec la ville de Carbon-Blanc.

L'approche du projet de territoire de Carbon-Blanc à l'horizon 2030 est fondée sur la rationalisation du parc d'équipements publics communaux vieillissants et des opportunités offertes pour impulser une nouvelle dynamique de centre-ville en s'appuyant notamment sur leur recomposition. Compte tenu de sa faible étendue, cette dynamique entraîne des évolutions sur l'ensemble du territoire communal.

### **Déroulement de la concertation**

La concertation s'est déroulée du 16 février 2017 au jeudi 31 mai 2018, selon les modalités prévues dans la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 27 janvier 2017 portant ouverture de la concertation.

### **Dossier de concertation**

Le dossier de concertation était constitué des éléments suivants :

- Notice explicative ;
- Délibération métropolitaine n°2015/0309 du 29 mai 2015, instauration d'un périmètre de prise en considération sur le secteur Centre-ville, de Carbon-Blanc ;
- Délibération métropolitaine n°2017/61 du 2 janvier 2017 : ouverture la concertation réglementaire ;
- Carbon-Blanc, projet de territoire : une vision à l'horizon 2030 - l'AUC, FLYNT, HARISTOY (novembre 2016).

### **Publicité et accessibilité du dossier et des registres de la concertation**

Les avis d'ouverture et de clôture de la concertation réglementaire ont été annoncés par voie de presse dans le journal Sud-Ouest, respectivement les 6 février 2017 et 27 mars 2018.

Un registre et un dossier ont été déposés à la mairie de Carbon-Blanc. Deux autres registres et dossiers ont été déposés pour Bordeaux Métropole à la Cité Municipale – 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux – Direction appui administrative et financière – 6ème étage et au Pôle territorial Rive Droite, immeuble Le Signal – 6 rue Romain Rolland à Lormont – accueil de la Direction générale - 3ème étage. Ils pouvaient être consultés par le public aux jours et aux heures d'ouverture des

bureaux en vue de recevoir observations et suggestions éventuelles et ce, pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Le dossier de concertation était également disponible sur le site internet : <http://participation.bordeaux-metropole.fr>

La majorité des avis ont été émis entre février et avril 2017 : 78 avis (22 rédigés dans les registres papier et 56 inscrits sur le site de la participation de Bordeaux Métropole hors doublons) ont été déposés et 488 contributions émises dont une contribution du Collectif des riverains zone sud et une du Collectif Groupe Europe Ecologie Les Verts et deux pétitions (Clos Anglade (67 signatures) et « non à la destruction du complexe Gaston Lacoste » (250 signatures)).

## **Réunion publique**

Une réunion publique a été organisée pendant cette concertation. Un avis annonçant sa tenue le 6 avril 2018 a été publié le 27 mars 2018 dans le journal Sud-Ouest et le 30 mars dans le Lettre d'info N°76 de Bordeaux Métropole. Cet annonce a été relayée par la commune au travers de ces différents supports de communication.

Cette réunion a rassemblé plus de 200 participants. Elle comportait plusieurs temps :

- Propos introductif de Monsieur le Maire ;
- Bilan d'étape des contributions citoyennes déjà recueillies pour la présente concertation ;
- Présentation des hypothèses d'implantation du futur groupe scolaire ;
- Avis rendu par le conseil consultatif concernant le groupe scolaire.

## **Les contributions du public**

Les contributions du public issues à la fois de la réunion publique et du site internet de la participation de Bordeaux Métropole ont porté sur deux thématiques principalement qui sont présentées ci-après :

### L'Ecole Barbou

L'opposition à la suppression de l'école Barbou arrive majoritairement en tête, deux arguments sont avancés :

- cette école qui se situe au centre de la ville : participe à son animation, permet à la population avoisinante de s'y rendre en utilisant les modes doux, ce qui limite les émissions de gaz à effet de serre ;
- sa reconstitution au niveau de Prévert va générer beaucoup de flux de circulation dans un espace déjà contraint et augmenter les déplacements et de ce fait la pollution, la taille même de ce nouveau groupe porté à 22 classes est démesurée.

### Le complexe Gaston Lacoste

Son déplacement au Faisan supprimerait des services aux écoles et à la population. La construction de nouveaux logements dans ce quartier viendrait intensifier les problématiques de circulation et de stationnement aux abords de l'école.

Toutefois, la démolition du gymnase inadapté et la création d'aire de jeux, d'espaces ouverts sont demandés.

De façon moins prégnante des avis ont été exprimés, avec un niveau de préoccupation égal concernant les thématiques suivantes :

### La cadre de vie communal

Globalement les habitants s'inquiètent :

- de la disparition des espaces ouverts et/ou de nature en ville,
- de la minéralisation d'espace de pleine terre et ses conséquences sur la biodiversité et les

- îlots de chaleur,
- de la suppression de services de proximité au plus près des quartiers,
- de l'augmentation des déplacements en véhicules légers et de la pollution que cela va générer.

#### La maîtrise des incidences sur le cadre de vie et l'équilibre budgétaire communal

Une partie du personnel éducatif et les enseignants plaident pour une étude des besoins actuels et futurs de la population en matière de services, ainsi qu'une approche sociologique et environnementale du sujet.

Les avis exprimés relèvent un projet hors d'échelle pour la commune, aux dépenses sous-évaluées et aux recettes surestimées qui fait craindre des conséquences sur l'augmentation in fine des impôts locaux, voire la banqueroute de la commune. Si l'ambition est de financer la requalification des équipements communaux par la cession de foncier, qu'en est-il des nouvelles populations et de leurs besoins en termes d'équipement : ont-ils été mesurés ?

Les personnes souhaiteraient :

- o une analyse comparée des coûts de réhabilitation des équipements existants, de leur agrandissement sur place (cf. écoles) ou de leur démolition afin d'avoir une vision exhaustive du sujet et pouvoir faire des arbitrages éclairés ;
- o la réaffectation ou cession du château Brignon ;
- o la démolition du foyer municipal et reconstruction à Favols ;
- o un projet plus modeste et plus réaliste financièrement.

#### Le foyer Jacques Breil

La plupart des apports soulignent le caractère inacceptable de la vente par la commune d'un bien cédé à l'époque par les habitants pour y créer un lieu associatif.

### **Réponses apportées et prise en considération des contributions du public dans le cadre de l'élaboration du projet.**

A l'issue de l'étude conduite par l'équipe constituée de l'AUC, FLINT et HARISTOY, missionnée afin de définir et décliner un projet de territoire sur la commune de Carbon-Blanc à l'horizon 2030, la restructuration du centre-ville s'envisageait dans un premier temps par le déplacement de l'école Barbou vers le site occupé du groupe scolaire existant de Prévert.

Mais face au désaccord exprimé par la population, la commune a mis à l'étude deux autres sites pouvant potentiellement accueillir le groupe scolaire ressemblant l'école Barbou, le groupe scolaire Prévert et des classes supplémentaires rendues nécessaires par la croissance démographique communale :

- La première hypothèse correspond à la création d'un nouveau groupe scolaire sur le site « Sansaumoine » avec la relocalisation des classes du site Barbou et du site Prévert sur le nouveau site « Sansaumoine », avec conservation de la capacité du site Pasteur ;
- La seconde hypothèse correspond à la création d'un nouveau groupe scolaire sur le site « Le Faisan » avec la relocalisation des classes du site Barbou et du site Prévert sur le nouveau site « Le Faisan », avec conservation de la capacité du site Pasteur.

Ces deux hypothèses ont été soumises à l'avis du conseil consultatif qui a présenté lors de la réunion publique du 6 avril les conclusions de ses débats. Le site du Faisan a été retenu. Par délibération en date du 12 avril 2018 la commune a entériné ce choix.

De la même manière, ayant entendu les préoccupations exprimées quant au site de Lacoste et plus particulièrement concernant le devenir des équipements sportifs de proximités, servant notamment au groupe scolaire Pasteur, la commune a maintenu la vocation sportive du site en conservant une

emprise de 2 240 m<sup>2</sup> et prévoit la construction d'un équipement sportif et des locaux multi usages de proximité.

Les contributions du public ont donc **significativement fait évoluer le projet urbain initialement proposé**, en particulier concernant le regroupement sur le site de Prévert de l'école Barbou et le déplacement sur le site du Faisan des équipements sportifs de Gaston Lacoste.

## **Annexes**

- Réunion publique : hypothèses d'implantation du groupe scolaire
- Contributions émises sur le site Internet de la participation Bordeaux métropole
- Délibération communale en date du : 12 avril 2018, N°2018-27 : « implantation groupe scolaire »